



Paris, le 26 mai 2011

**Lettre ouverte à Luc Chatel,  
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la vie associative.**

## **Il est urgent de mettre un terme au grand bazar de l'évaluation de nos élèves dans les collèges**

Monsieur le Ministre,

La session 2011 du diplôme national du brevet fait l'objet de deux modifications qui déstabilisent les personnels et mobilisent beaucoup les salles de professeurs des collèges dans la période actuelle :

- la validation des 7 compétences du socle commun par le biais du Livret Personnel de Compétences (LPC) qui est devenue une condition *sine qua non* de l'obtention du DNB;
- l'épreuve d'histoire des arts

### **1) Concernant le livret personnalisé de compétences**

Le SNES vous alerte depuis des mois sur le fait que le LPC pose aux équipes de redoutables problèmes pédagogiques et éducatifs, didactiques et d'évaluation, qui n'ont jamais été valablement réfléchis ni débattus avec la profession, que les enseignants n'ont d'ailleurs pas été formés à l'évaluation par compétences telle qu'elle se profile à travers le LPC et que les élèves de 3<sup>ème</sup> qui passeront le DNB cette année n'ont pas été confrontés durant leur scolarité à l'approche exclusive par compétences qu'impose ce LPC. Vous savez sans doute aussi que le logiciel LPC n'est pas disponible dans tous les collèges et que certains chefs d'établissement ont recours à d'autres logiciels, parfois privés et payants, que la DGESCO ne reconnaît pourtant pas.

### ***Des problèmes pédagogiques***

En ce qui concerne le palier 3 du LPC (fin de 3<sup>ème</sup>), de nombreux items sont si vastes que même la lecture attentive des grilles de références publiées sur le site Eduscol ne permet pas de cerner les exigences attendues car elles n'apportent, dans de nombreux cas, aucun élément d'explicitation ni aucune indication satisfaisante pour guider l'évaluation. Plusieurs items renvoient à des connaissances qui ne figurent pas dans les programmes ou qui ne s'enseignent pas en tant que telles ou encore à des « compétences » générales que personne ne sait évaluer précisément. D'autres nous semblent également impossibles à évaluer tant ils touchent à la personne même de l'élève, et non à son travail scolaire : comment juge-t-on qu'un élève « *a un comportement responsable* », qu'il est « *sensible à des enjeux esthétiques et humains* » ? Comment et à partir de quelles situations considère-t-on qu'il « *manifeste de la curiosité* » ?

Pour tous les items dits « transversaux », il nous semble très difficile, voire impossible, de dégager une appréciation commune fiable entre les divers enseignants pour en valider ou non la maîtrise. Il en est ainsi par exemple de l'item « *Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi* » pour lequel de grandes différences d'appréciation sont prévisibles, certains élèves pouvant répondre aux exigences attendues en mathématiques, mais pas en français ou en histoire-géographie, ou inversement.

Les personnels sont dérouterés face à un livret qu'ils ne peuvent pas remplir sérieusement et ne souhaitent pas s'engager dans une évaluation qui ne dit pas grand-chose du niveau réel de leurs élèves. C'est cette mascarade d'évaluation constatée ces dernières années pour les deux premières compétences exigées du socle (le niveau A2 en langue vivante étrangère et le B2i) qui nous avait amenés à vous demander en janvier dernier un moratoire sur la mise en place généralisée du LPC.

Les enseignants évaluent déjà les compétences de leurs élèves quand elles sont travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires ou à l'occasion de travaux interdisciplinaires. Mais ils ne sont pas convaincus par une approche par compétences qui nie l'apport spécifique de chaque discipline à la construction et à l'acquisition de connaissances solides. Ils contestent une évaluation incessante qui prend le pas sur les apprentissages et une « course à la croix » qui esquivent les vraies questions relatives aux apprentissages.

Par ailleurs, nous ne savons pas combien d'items, ni lesquels, sont plus particulièrement nécessaires à la validation de telle ou telle compétence.

Même le principe de « non compensation » des 7 compétences du socle relève d'un pur affichage puisque la note de cadrage de la session 2011 du DNB prévoit explicitement que le jury pourra « attribuer ou non le diplôme à un candidat qui n'aurait pas obtenu la validation des sept compétences dans son établissement » et que « l'attribution du DNB valide, ipso facto, la maîtrise globale du socle commun ».

### ***Des problèmes d'égalité***

Là où il a été demandé aux personnels de s'engager dans la construction de grilles locales permettant de définir les attentes item par item, discipline par discipline, il est apparu qu'au-delà de la difficulté à réaliser un tel outil, les exigences pouvaient être très différentes d'un collège à l'autre. Comment, dans de telles conditions, la maîtrise du socle peut-elle traduire une réalité explicite et commune ? Les rares analyses concernant les livrets expérimentés les années précédentes nous ont confirmé dans cette impression que l'évaluation par compétences fait l'objet d'une grande variabilité, ne garantit aucunement l'équité et n'est pas plus explicite que la notation chiffrée pour les élèves et leurs familles, comme le montre également un article du numéro 79 de la revue *Education et Formation*.

Les enseignants ne sont évidemment pas opposés à l'idée de définir « ce que nul élève n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine d'être marginalisé » mais ils contestent le socle, qui est marqué par une vision réductrice des savoirs, marginalise plusieurs disciplines et écrase des pans entiers de la culture scolaire. Ils contestent aussi la logique de tri social des élèves qu'il sous-tend et qui vous permet aujourd'hui d'annoncer que les programmes pourraient être « adaptés » dès la classe de 4<sup>ème</sup> pour certains élèves « invités » à découvrir l'entreprise et que des classes dérogatoires de 3<sup>ème</sup> pré-professionnelles vont se développer dès la rentrée prochaine.

Les personnels n'hésitent pas à consacrer du temps pour la réussite de leurs élèves mais ils contestent une approche qui multiplie les réunions - alors que les équipes ne bénéficient d'aucun temps de concertation dans leur service - d'autant que tout porte à croire, à l'instar de ce qui a été constaté avec le niveau A2 et le B2i, que tout sera fait *in fine* pour que la maîtrise du socle soit validée pour un maximum d'élèves, quel que soit leur niveau réel.

Enfin, les personnels n'adhèrent pas à une approche qui règlera d'autant moins les difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons solennellement d'annoncer à la profession que vous suspendez l'entrée en vigueur de ce LPC. Une telle décision serait de nature à redonner de l'espoir à des personnels qui souffrent de voir sans cesse leur charge de travail inutilement

alourdie et leurs métiers dénaturés. Elle permettrait aux enseignants, dans la dernière ligne droite vers la passation des épreuves du DNB, de se consacrer à ce qui fait le cœur de leur métier : enseigner et évaluer ce qu'ils enseignent en préparant le mieux possible les élèves à des poursuites d'études réussies après le collège.

## 2) Concernant l'épreuve d'histoire des arts

Sans attendre un bilan qualitatif de la première année d'expérimentation, votre ministère a généralisé l'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts au DNB.

Faute de véritable cadrage national de l'épreuve du DNB, les enseignants ont passé des heures à tenter de se mettre d'accord sur le nombre et la nature de thématiques à traiter dans l'année, les objectifs d'évaluation, le niveau d'exigence requis, les connaissances et compétences exigibles.... Le renvoi à chaque établissement aboutit à une épreuve qui n'a rien de national tant les modalités d'épreuve et les exigences attendues seront différentes d'un collège à l'autre.

Une telle rupture d'égalité de traitement des élèves est totalement inacceptable pour une épreuve prise en compte dans l'obtention d'un diplôme national avec un coefficient 2, comme pour chacune des 3 épreuves terminales du DNB (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique).

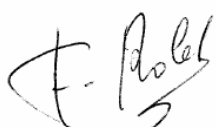
Nombre d'enseignants se retrouvent réquisitionnés pour faire partie du jury alors qu'ils n'ont pas participé à l'enseignement d'histoire des arts. Certains chefs d'établissement ne respectent pas l'obligation qui leur est faite de constituer des binômes « comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire » et imposent des binômes sans enseignants spécialistes.

Là où les épreuves se sont déjà déroulées, de nombreux enseignants nous écrivent pour nous dire le désarroi qui a été le leur lorsqu'ils ont appris trois jours avant les épreuves qu'ils faisaient partie du jury et qu'ils devraient évaluer des élèves sur des thèmes d'étude ou des œuvres qu'ils découvriraient puisqu'ils ne les avaient pas enseignés.

L'histoire des arts est une idée intéressante pour travailler en interdisciplinarité mais nous contestons les conditions dans lesquels votre ministère a imposé sa mise en place sans moyens pour la nécessaire concertation des équipes et sans formation pour les personnels.

Nous vous demandons solennellement de supprimer cette épreuve et d'ouvrir des discussions pour que l'enseignement d'histoire des arts donne lieu à une évaluation plus pertinente des élèves, par exemple dans le cadre des disciplines impliquées. Nous vous demandons également qu'une réflexion beaucoup plus globale soit menée sur l'interdisciplinarité afin qu'elle cesse d'être pensée comme un ajout aux différents programmes pré-existants mais, au contraire, qu'elle puisse s'appuyer sur des questionnements ou objets d'étude traversant des programmes mieux conçus en complémentarité.

Veillez croire, Monsieur le ministre, à notre profond attachement au Service Public de l'Education.



Frédérique ROLET  
SNES-FSU



Serge CHABROL  
SNEP-FSU



Jérôme DAMMEREY  
SNUEP-FSU